



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 96698

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les radios associatives. Elles représentent 680 entreprises, 2 000 salariés dont plus de 400 journalistes et 20 000 bénévoles. Elles exploitent près de 15 % du parc des fréquences hertziennes et sont suivies assidument par quelque deux millions d'auditeurs. Or ces structures sont confrontées à l'abaissement du niveau de subventions des collectivités locales, soutien traditionnel qui doit désormais assumer celui des dotations de l'État mais également par la baisse du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), réduit de plus de 18 % en deux ans. Le syndicat national des radios libre (SNRL) en appelle à la revalorisation de ce fonds. Il en appelle au sauvetage de la banque de programme et « Sophia » de Radio France, à son optimisation avec une nouvelle plateforme de radiodiffusion associative pour permettre la diversification des financements publics et privés. Il en appelle à la réaffirmation du soutien de ces garants d'une vision, d'une diversité de l'information et de la démocratie culturelle. Il souhaiterait connaître sa position à ce propos.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. Si la demande du syndicat national des radios libres de voir augmenter le budget du FSER d'1 M€ en 2016 n'a pas pu être satisfaite, dans le contexte particulièrement contraint de la fin de gestion 2016, le ministère de la culture et de la communication s'est en revanche assuré que soit débloquée la réserve de précaution, qui s'est élevée à 2,32 M€, afin que les subventions versées aux radios ne soient pas diminuées. En outre, pour 2017, le budget du FSER est porté à 30,75 M€, soit une progression de plus de 5 % par rapport à 2016, et c'est ce montant qui a été proposé au Parlement et adopté en loi de finances initiale pour 2017. Cet effort exceptionnel marque la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle. Concernant Sophia, le ministère de la culture et de la communication est particulièrement attentif à l'évolution de la banque de programmes qui se recentre actuellement sur l'information. Son interruption n'est à ce jour envisagée ni par le Gouvernement, ni par la direction de Radio France qui a renoncé à sa cession.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96698

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5676

Réponse publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1260